



## Conseil du développement industriel

### Quarante-huitième session

Vienne, 23-25 novembre 2020

Point 16 de l'ordre du jour provisoire

Activités d'évaluation et de contrôle interne

## Activités de contrôle interne

### Rapport du Directeur du Bureau de l'évaluation et du contrôle interne

On trouvera dans le présent document, qui constitue une mise à jour du précédent rapport publié sous la cote [IDB.47/22](#), des informations sur les activités de contrôle interne menées en 2019, conformément à la décision IDB.44/Dec.3.

## I. Rappel

1. Le Bureau de l'évaluation et du contrôle interne supervise les fonctions de contrôle, qui comprennent les fonctions d'audit interne, d'enquête et d'évaluation. Son mandat consiste à fournir, de manière indépendante et objective, des services de certification, de conseil, d'enquête et d'évaluation, le but étant de valoriser et de rendre plus efficaces et efficaces les opérations, le dispositif de contrôle interne, la gestion des risques, la gestion axée sur les résultats et la gouvernance de l'ONUDI. Le Bureau assure également la coordination des activités du Corps commun d'inspection (CCI) et le secrétariat du Comité consultatif pour les questions d'audit.
2. Le Bureau de l'évaluation et du contrôle interne se compose de deux divisions : la Division de l'évaluation indépendante et la Division du contrôle interne.
3. La **fonction de contrôle interne** (audit interne et enquête) est régie par la Charte du Bureau de l'évaluation et du contrôle interne, le Manuel de l'audit interne, les Lignes directrices relatives aux enquêtes et le Code de conduite éthique. Elle porte sur l'ensemble des systèmes, processus, opérations, fonctions et activités de l'ONUDI. À partir des orientations données par le Comité consultatif pour les questions d'audit, d'importantes améliorations ont été apportées à la fonction d'audit, qui sont décrites ci-après.
4. La version actuelle de la Charte du Bureau de l'évaluation et du contrôle interne a été approuvée par le Directeur général, promulguée par sa circulaire DGB/2019/07 le 26 mars 2019 et distribuée à toutes les missions permanentes. Une version révisée,

Pour des raisons d'économie, le présent document n'a pas été imprimé. Les membres des délégations sont priés de bien vouloir apporter leur propre exemplaire aux réunions.



publiée dans un document distinct (IDB.48/25), est soumise au Conseil du développement industriel à sa session en cours pour qu'il l'examine et l'approuve.

5. En 2019, cinq postes et demi d'administrateur et deux postes d'agent des services généraux étaient inscrits au budget au titre des fonctions d'audit interne et d'enquête du Bureau de l'évaluation et du contrôle interne. À la fin de 2019, la Division du contrôle interne du Bureau comptait six personnes : 1 chef, 3 auditeurs et auditrices, 1 enquêtrice et 1 membre du personnel d'appui. D'après la formule préconisée par le CCI, l'effectif des administrateurs dans les services d'audit interne à l'ONUDI devrait être compris entre 6 et 11 personnes, alors qu'il est actuellement de quatre personnes<sup>1</sup>.

## II. Vue d'ensemble des travaux de contrôle interne en 2019

6. Pendant l'année, les services d'audit interne ont consacré une part importante de leurs ressources à l'amélioration de leurs travaux, procédures et pratiques et à leur alignement sur la stratégie de l'ONUDI, ainsi que sur les meilleures pratiques d'audit interne en vigueur. Suivant les orientations du Comité consultatif pour les questions d'audit, ils ont surtout :

a) Continué d'aligner leur méthode de gestion des risques et leur procédure de planification annuelle des travaux sur les priorités et objectifs stratégiques de l'ONUDI ;

b) Amélioré leurs mécanismes et procédures internes et publié le premier Manuel de l'audit interne, conformément aux meilleures pratiques préconisées par l'Institut des auditeurs internes (IIA). Ce manuel, qui contient des orientations précises et apporte des éclaircissements sur les procédures et pratiques d'audit interne, devrait renforcer la confiance de l'ensemble des parties prenantes et des clients, pour sa contribution à la transparence ;

c) Fait l'objet d'une évaluation externe de la qualité qui s'est révélée satisfaisante : les normes de l'IIA exigent que les services de contrôle interne soient soumis à une évaluation de la qualité tous les cinq ans. Conformément à ces normes, les services d'audit interne ont opté, en 2019, pour une auto-évaluation assortie d'une validation externe indépendante accordée par l'antenne autrichienne de l'IIA. En ce qui concerne leur efficacité, ils ont reçu la meilleure note possible (« Généralement conformes ») selon les Normes internationales pour la pratique professionnelle de l'audit interne. Les résultats ont été communiqués au Directeur général, au Conseil exécutif, au Comité consultatif pour les questions d'audit et aux États Membres en avril 2019 ;

d) Cherché de nouvelles synergies entre les fonctions d'audit et d'évaluation, en prévoyant des activités conjointes pour 2020 ;

e) Amélioré la communication avec les clients et les parties prenantes des audits, par des échanges plus ouverts avec la direction au sujet de l'exécution des plans d'action arrêtés.

7. En 2019, le Bureau de l'évaluation et du contrôle interne a ajouté de la valeur aux procédures de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle de l'Organisation à l'aide des services de certification et de conseil de la fonction d'audit interne. Pour ce faire, il a :

a) Donné une confiance accrue dans les services de certification et de conseil et renouvelé son engagement à intégrer la gestion des risques dans la gouvernance en approfondissant le dialogue avec la direction afin d'arrêter des plans d'action en matière de gestion pour remédier aux problèmes et aux risques recensés. Pour la première fois, le Directeur général a nommé une personne à temps plein pour coordonner la gestion des risques et la continuité des opérations. Cette personne a été

<sup>1</sup> JIU/2010/5, annexes, tableau 1.

promue, à la suite de la récente restructuration, du rang de directeur au rang de directeur principal ;

b) Donné l'exemple au plus haut niveau : s'inspirant des travaux accomplis par les services de contrôle interne et des conseils donnés par le Comité consultatif pour les questions d'audit, le Directeur général a nommé la Directrice principale de la gestion institutionnelle et des opérations Coordinatrice principale de l'application des recommandations d'audit pour parer sans délai aux risques recensés par l'ensemble des prestataires de services de certification ;

c) Renouvelé son engagement à parer aux risques liés à l'absence d'accords de coopération de base : l'audit des bureaux de pays a appelé l'attention de la direction sur le fait qu'il importait de faire respecter la décision GC.1/Dec.40 de la Conférence générale, qui prescrit à l'ONUDI de proposer et de conclure des accords de base types établissant sa coopération avec les pays bénéficiaires de son assistance technique. Notant que le Conseil avait rappelé, dans sa décision IDB.35/Dec.6, qu'il fallait faire respecter la décision antérieure de la Conférence, le Secrétariat a présenté une note (IDB.47/CRP.4) aux États Membres pour solliciter leur coopération à cet égard ;

d) Accélééré l'application des recommandations d'audit : dans le cadre de l'approche synthétique de l'audit interne, les 168 recommandations d'audit interne en attente d'application mises en regard avec les recommandations d'autres prestataires de services de certification ont donné lieu à huit plans d'action en matière de gestion associés à trois grands domaines d'action et types de risque, à savoir la gestion axée sur les résultats, la gestion des risques institutionnels et la gestion des achats. Cela a aidé l'équipe de direction à prendre des décisions stratégiques dans ces domaines.

8. En 2019, quatre rapports d'audit et cinq rapports d'enquête ont été publiés. Le tableau 2 ci-dessous présente une vue d'ensemble des rapports publiés au cours des cinq dernières années.

Tableau 2

**Vue d'ensemble des rapports par année de publication**

<i>Rapports publiés</i>	<i>2015</i>	<i>2016</i>	<i>2017</i>	<i>2018</i>	<i>2019</i>
Audit interne	5	4	5	4	4
Enquêtes	5	3	5	2	5
<b>Total</b>	<b>10</b>	<b>7</b>	<b>10</b>	<b>6</b>	<b>9</b>

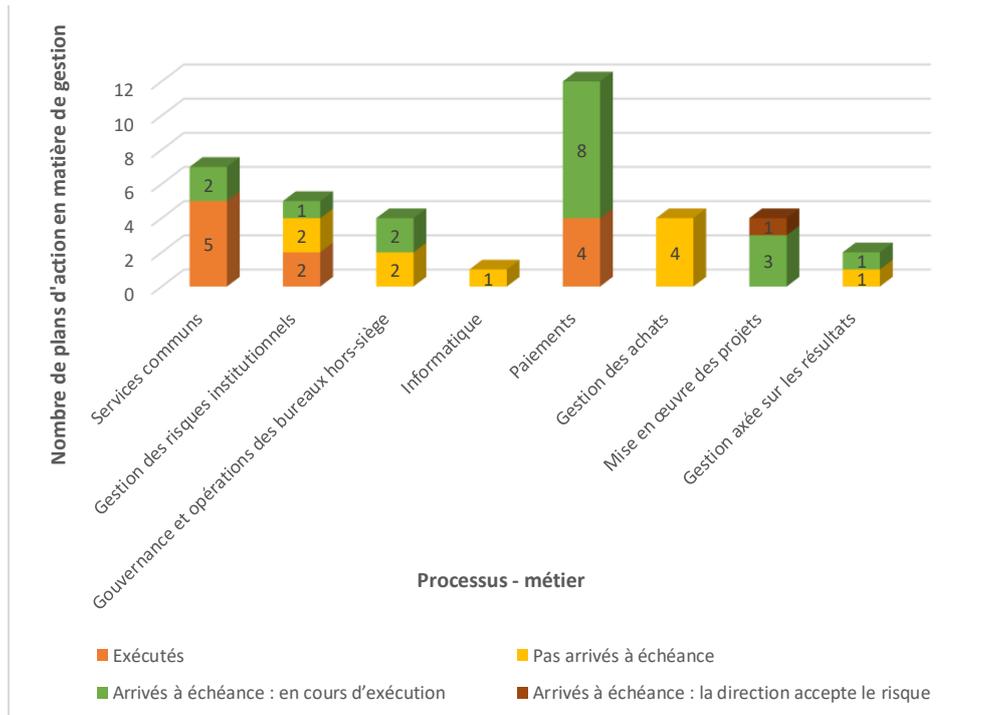
9. Les rapports publiés ont porté sur : les audits des bureaux de pays en Côte d'Ivoire et en Jordanie ; la gestion de la continuité des opérations ; et l'approche synthétique de l'audit interne, sous la forme d'un examen des services de certification. Les rapports détaillés sont disponibles sur l'extranet des missions permanentes.

10. Le Bureau de l'évaluation et du contrôle interne assure qu'en 2019, il a agi de manière indépendante et objective, sans qu'aucune partie interne ou externe n'intervienne ou ne l'influence dans l'exécution de ses activités d'audit interne et d'enquête. Toutefois, il convient de signaler que des restrictions budgétaires ont limité sa marge de manœuvre.

### III. Exécution des plans d'action en matière de gestion

11. À partir des résultats de l'approche synthétique, les recommandations restant à appliquer ont été classées et remplacées par huit plans d'action en matière de gestion. En 2019, la direction a exécuté 11 des 39 plans d'action en matière de gestion. Au 31 décembre 2019, il en restait 28, dont 18 étaient arrivés à échéance. Une analyse de l'exécution des plans d'action par processus-métier est présentée en figure 1.

Figure 1  
Exécution des plans d'action en matière de gestion au 31 décembre 2019



#### IV. Coopération avec les organismes des Nations Unies et d'autres organes de contrôle

12. Une participation active aux travaux des représentants des services d'audit interne des entités des Nations Unies et des représentants des services d'enquête du système des Nations Unies a fait partie de la fonction de contrôle interne du Bureau de l'évaluation et du contrôle interne. Par ailleurs, des consultations ont été organisées avec les auditeurs externes pour parler des plans de travail et pour élargir la couverture des activités de certification dans les bureaux hors Siège, veiller à l'utilisation rationnelle de ressources limitées et éviter les doubles emplois.

#### V. Renforcement de la gouvernance des services de contrôle interne

13. Le Bureau de l'évaluation et du contrôle interne consulte régulièrement le Comité consultatif pour les questions d'audit et travaille en étroite coordination avec lui. Il l'a aidé à tenir sa troisième réunion en juin 2019 et la quatrième en janvier 2020. De plus amples informations figurent dans un rapport distinct du Comité d'audit présenté à la session en cours du Conseil (document IDB.48/20).

14. Le Comité consultatif pour les questions d'audit a rencontré l'équipe de direction, le Président du Conseil et les coprésidents du groupe de travail informel sur les questions relevant du Comité des programmes et des budgets. Il a organisé une nouvelle réunion d'information, par liaison vidéo, le 6 mai 2019.

15. Le Bureau de l'évaluation et du contrôle interne a tenu deux téléconférences avec le Comité consultatif pour les questions d'audit. Le 26 avril 2019, les observations du Comité d'audit sur le rapport du Commissaire aux comptes ont été présentées, dans un document de séance, au Comité des programmes et des budgets (PBC.36/CRP.6).

16. En décembre 2019, le Président du Comité consultatif pour les questions d'audit a assisté à la réunion des comités de contrôle du système des Nations Unies, à New York.

## VI. Perspectives

17. Le Bureau de l'évaluation et du contrôle interne a procédé à une planification stratégique rigoureuse, qui a donné lieu à sa « stratégie pour 2020-2024 » (parue en février 2020). La Stratégie du Bureau propose à toutes les parties prenantes un plan d'action précis sur la manière dont le Bureau pourrait améliorer la performance organisationnelle et la gouvernance de l'ONUDI et contribuer, à terme, à la réalisation des buts et objectifs institutionnels. Elle constitue aussi une base pour continuer à prendre en compte les plans de travail de l'exercice biennal 2020-2021 dans les différentes fonctions du Bureau.

18. Les services de contrôle interne du Bureau de l'évaluation et du contrôle interne continueront d'agir pour s'acquitter de leur mandat et améliorer sans cesse leur capacité à fournir des services propres à améliorer la gouvernance, le contrôle, la prise de décisions en matière de gestion et le respect du principe de responsabilité à l'ONUDI. Le plan de travail relatif à l'audit interne pour l'exercice biennal 2020-2021 continue d'être aligné sur les priorités et objectifs stratégiques de l'ONUDI, sur la base d'une estimation rigoureuse des risques.

19. Comme l'ont noté le Commissaire aux comptes, le Comité consultatif pour les questions d'audit et le CCI, l'état des ressources du Bureau de l'évaluation et du contrôle interne continue de limiter sa marge de manœuvre. En effet, aucune augmentation notable des ressources n'étant prévue, les services de contrôle interne ne sont pas en mesure de prendre pleinement en charge, dans le cadre de leur plan de travail, toutes les activités présentant un niveau de risque et de priorité élevé qui ont été recensées.

20. Les enseignements tirés de la crise mondiale de la COVID-19 et les connaissances que celle-ci a permis d'acquérir sont actuellement rassemblés, fusionnés et validés, notamment par la mise en commun des acquis de l'expérience dans les réseaux de contrôle du système des Nations Unies, et le Bureau de l'évaluation et du contrôle interne les utilisera pour étayer la prise de décisions stratégiques de l'ONUDI.

21. Plus que jamais, la capacité des services de contrôle interne et d'évaluation à aider l'Organisation de manière efficace, indépendante, crédible et objective à atteindre ses buts, dépend en fin de compte de la continuité du soutien qu'ils reçoivent de l'équipe de direction et des États Membres de l'ONUDI.

## VII. Mesure à prendre par le Conseil

22. Le Conseil est invité à prendre note des informations fournies dans le présent document.